

Compte rendu Conseil Municipal du 14 Novembre 2011

Présents : Madeleine Clairon
Michèle Lepvrier
Martine Quignard
Thierry Dulong
Sylvain Dumay
Stéphane Hazan
Laurent Macé
Pierre Fenez (Rédacteur)

Pouvoirs :

Mélanie Bizieau	→	Laurent Macé
Nathalie Pouplard	→	Michèle Lepvrier
Dino Aïassa	→	Stéphane Hazan
Gaetano Demmi	→	Sylvain Dumay
Patrick Merlo	→	Martine Quignard
Gilles Vigier	→	Pierre Fenez

Excusé : Arnaud Lesud

1) Prime de fin d'année 2011 des employés communaux :

Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer en Novembre, une prime de fin d'année aux employés communaux titulaires et non titulaires et lui demande de déterminer le montant de cette prime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer pour l'année 2011 une prime à chacun de ses employés communaux titulaires et non titulaires au prorata temporis, pour ceux qui possèdent un minimum de trois mois d'ancienneté, dans le cadre d'une enveloppe globale correspondant à la moitié du traitement de base indiciaire (50%).

Pour : 14

Contre : 0.

2) Indemnité d'Administration et de Technicité des employés communaux

Le Maire rappelle que les fonctionnaires et agents territoriaux peuvent, sur décision de l'organe délibérant, percevoir des primes et indemnités en complément de leur traitement indiciaire.

En l'état actuel de la réglementation, sont éligibles les fonctionnaires titulaires et stagiaires relevant des cadres d'emplois suivants :

- Adjoint Administratif
- Adjoint Technique
- Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles

Les agents non titulaires de droit public sont éligibles à l'Indemnité d'Administration et de Technicité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades ci-dessus.

Le coefficient maximum pouvant être attribué est plafonné au coefficient 2.

NOTE : Les montants de référence sont automatiquement indexés sur la valeur du point de la fonction publique.

Les emplois ouvrant droit à cette indemnité, créés à l'avenir, augmenteront le crédit global dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les agents devront, pour prétendre à l'IAT, avoir un an de fonction auprès de la collectivité.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de voter les montants de l'IAT au titre de l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce principe.

Pour : 14.

Contre : 0.

3) CIG – demande d'affiliation volontaire

Le Centre Interdépartemental de Gestion a été saisi d'une d'affiliation volontaire de la Caisse des Ecoles de Corbeil-Essonnes.

En application des dispositions de l'article 30 du décret N°85-643 du 26 Juin 1985 relatif aux centres de gestion et de l'article 15 de la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, cette demande doit préalablement à sa prise d'effet, prévue pour le 1^{er} Janvier 2012, être soumise à l'ensemble des collectivités et établissements affiliés, qui disposent d'un délai de deux mois à compter du présent courrier (25 Octobre 2011) pour faire part de leur opposition éventuelle à cette affiliation.

Pour : 14.

Contre : 0.

4) Règlement de la salle polyvalente

Le règlement sera proposé au Conseil municipal pour délibération. Toutefois, les tarifs sont proposés à la délibération du Conseil municipal dans les conditions suivantes:

Individuel	Week-end uniquement (pas de location à la journée)	400€ (Lainvillois)	1 200€ (extérieurs)
Associations Lainvilloises	Conditions définies par convention annuelle	400€ (hors convention)	
Associations extérieures			1 200€
Pour information : <ul style="list-style-type: none">• La vaisselle n'est pas incluse dans ce tarif, et peut-être louée auprès du comité des fêtes, qui en fixera les conditions• Aucun matériel de sonorisation n'est prévu dans le prix de la location			

Pour : 13. Abstention : 1.

5) Fixation de l'indemnité de la trésorière

Le montant est calculé à partir des dépenses de la commune. Pour cette année, le montant est fixé à 381,92€ + indemnité de budget de 15€. Total brut : 396,92€.
Montant net (après déductions) : 362,17€.

Pour : 14.
Contre : 0.

6) Divers et questions du public

- Une demande a été reçue émanant de M. Luc Coueste et concernant son projet de Rallye Raid 4L Trophy (<http://www.4ltrophy.com/>) :
 - o Si la municipalité n'a pas pour vocation d'aider financièrement ce type de projet privé, elle souhaite néanmoins soutenir toute initiative de jeunes Lainillois, et proposera une entrevue à M. Coueste afin d'évoquer différentes pistes. Ce rendez-vous sera piloté par la Commission Communication.
 - o Les sociétés de Lainville pourraient être contactées directement par Luc (liste sur le site de Lainville, <http://www.lainville.fr/>)

- Lecture faite d'une lettre provenant de Mme Le Monnier, désolée de n'avoir pas pu participer au Conseil, concernant le problème de sécurité d'accès à son domicile, situé dans le virage en sortie de Lainville. Après réflexion et discussion du Conseil, 2 points :
 - o Une chicane / un îlot sur une départementale sont du ressort du département, et pas de la commune
 - o La commission Travaux recense l'ensemble des points problématiques sur la D205, puis fera un courrier au département sur les dangers existants afin d'envisager des solutions. Copie en sera faite à Mme Le Monnier.
 - o Visite sera faite avec présence de M. Mme Le Monnier pour se rendre compte des besoins (samedi 19 novembre, commission Travaux).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.